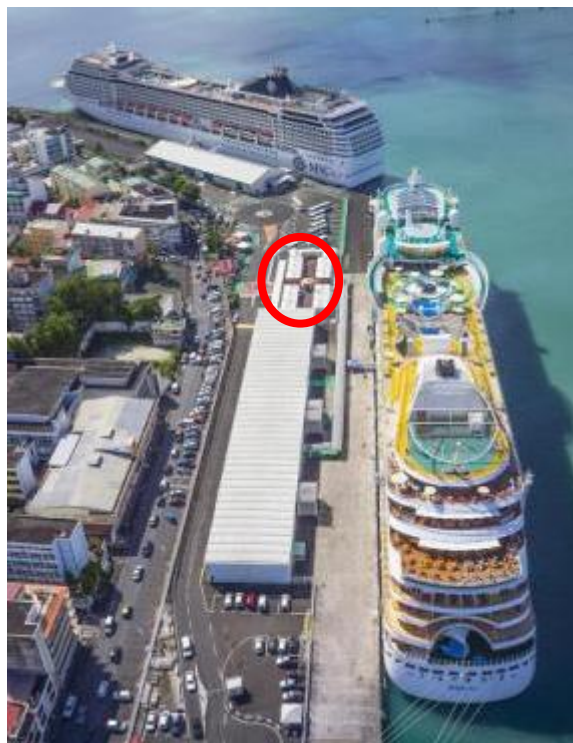


Annonce n° 2023-009

Bien à commercialiser



Pour candidater :

Télécharger et transmettre votre dossier de candidature dûment rempli à l'adresse courriel :

immobilier-gpmg@port-guadeloupe.com

Nature/ Surface du bien : Local nu de 4,80 m²

Adresse : Village Karuland – Quai Lefèvre – 97110 Point-à-Pitre

Activités autorisées : vente directe aux croisiéristes de produits alimentaires : glaces/crêpes/smoothies/confiseries.

Activités non autorisées : Toutes activités incompatibles avec les enjeux environnementaux de la zone.

Éclairage urbain: Oui / **Électricité :** Oui / **Eau :** Oui / **Téléphone :** Non

Contrôle d'accès/ Badge tarifé: Oui

Contraintes PPRN : Contrainte moyenne (risque de marée cyclonique)

État : correct

Redevance fixe plancher : Prix n° 4910 du barème des redevances d'usage 2023– Variable en fonction du nombre de jours de présence

Disponibilité : Libre à compter de la prochaine saison Croisière (Novembre 2023)

Durée de la convention : du 2 novembre 2023 au 17 avril 2024

Critères de départage des candidatures et pondération :

- Solidité financière du porteur de projet: **50%**
- Emplois créés ou maintenus : **40%**
- Contribution aux objectifs de développement durable - action de protection de la biodiversité et de prise en compte du changement climatique : **10%**

Validité de l'offre : Jusqu'au 20 septembre 2023

L'attribution des cabanons est établie par les soins du GPMG qui détermine l'emplacement des commerçants.